



# CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	30
Nombre de pouvoirs	8
Votants	38

## DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 115

### AVANCES DE SUBVENTIONS 2025 TOM POUSSÉ ET CLE DE CONTACTS

Séance du 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle de conférence de La Passerelle, Esplanade Charles de Gaulle, 23200 Aubusson, au nombre de trente sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 05 décembre 2024.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANNET ; Bernard ROUGIER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe ESTERELLAS ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Marina BONIFAS ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN

#### ETAIENT EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Isabelle DUGAUD à Stéphane DUCOURTIOUX ; Catherine DEBAENST à Valérie BERTIN ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Didier TERNAT à Denis PRIOURET ; Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Pierrette LEGROS à Laurence CHEVREUX ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER ; Jacques TOURNIER à Claude BIALOUX

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Céline COLLET-DUFAYS ; Thierry ROGER ; Marie-Françoise HAYEZ ; Annick BAUCULAT ; Philippe LEFAURE ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-023-200044014-20241212-2024\_115-DE

Monsieur Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant.

avant le 1er janvier de l'année considérée, il est nécessaire de prévoir le versement d'une avance sur la subvention aux associations Clé de Contacts et Tom Pousse, afin d'éviter des difficultés de trésorerie, et permettre notamment le paiement des salaires.

Le versement de ces avances ne préjuge en aucun cas du montant de subvention qui leur sera définitivement attribué par l'assemblée délibérante. Sur la base de la subvention budgétée en 2024, il est proposé de verser courant janvier 2025 une avance de 25%, soit un montant de :

- 21 250 € à Clé de contacts correspondant à 25% de 85 000 €
- 23 750 € à Tom Pousse correspondant à 25% de 95 000 €

Ces avances seront déduites des montants globaux accordés au titre de 2025.

Pour réaliser et encadrer ces acomptes de versements qui sont supérieurs aux montants de 23 000 €, il est cependant nécessaire de procéder à l'établissement d'un avenant aux conventions d'objectifs et de moyens établies avec ces structures pour autoriser ces engagements anticipés.

**Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,**

- **AUTORISE la Présidente à signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec Clé de Contacts et Tom Pousse concernant cette avance de subvention, tel que présenté en annexe,**
- **APPROUVE le versement de l'avance de subvention 2025 à Clé de Contacts de 21 250 €**
- **APPROUVE le versement de l'avance de subvention 2025 à Tom Pousse de 23 750 €**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 38**

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le  
PUBLIEE le

